DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

74007 Objet

RECUL DE LA LIMITE D'AGE POUR l'ACCES AUX EMPLOIS COMMUNAUX

DATE DE CONVOCATION

29 décembre 1973 DATE D'AFFICHAGE

29 décembre 1973

Nombre de conseillers
en exercice
26
Nombre de présents
20
Nombre de votants

## Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent

soixante quatorze

65

quatre janvier 20 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en seance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM.

de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, STIPAL, COLLE, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, BROTREAU, BOUCHET, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE, M. BERLAND

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

me BIDEAU par Melle FOUCHE

M. DELAIR par M. BOUCHET

Absents: MM.

DOMECQ, BARRIERE, NAULIN, BOUTET

M

MONTRON

a été élu Secrétaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le décret n° 72 1262 du 22 décembre 1972 stipulant que les Conseils Municipaux des Communes de plus de 2 500 habitants peuvent à nouveau user de la faculté donnée par l'article 4 du décret n° 62 544 du 5 mai 1962 d'adopter une limite d'âge d'accès aux emplois communaux supérieure à 30 ans, mais ne dépassant pas 40 ans.

## DECIDE :

- de fixer à 40 ans la limite d'âge pour l'accès aux emplois communaux pendant une période de 5 ans, soit du ler janvier 1973 au 31 décembre 1977 ...

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait comforme au registre

Pour le Maire Le Premier Adjoint,

Guy TETARD

